
DU QUORUM.

— ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ —

RESOLU,

I.

QUE le QUORUM de cette Chambre consistera de trente quatre Membres, l'Orateur inclus.

II.

Que la Regle qui fixe le QUORUM de cette Chambre soit permanente.

A 3

II.